



Syndicat National des Agents des Douanes

Sections des douanes CGT De l' interrégion de Nouvelle Aquitaine

Déclaration préalable au CTSD du 2 juillet 2019

Monsieur le Président,

Chaque semaine nous réserve son lot de nouvelles inquiétantes pour les missions douanières et les emplois sous statut.

Après les échos de transfert de la fiscalité dite des 3 TIC à la DGFIP dès l'an prochain, le rapport à charge de la Cour des Comptes sur les services informatiques des douanes et finances publiques prônant l'externalisation, les regroupements de sites et le recours aux contractuels, l'abrogation du BOD prévoyant les contrôles en matière de déclarations d'échanges de biens, on apprend qu'une ordonnance est parue le 06 février dernier afin d'habiliter des agents des compagnies privées à opérer des contrôles dans le tunnel sous la Manche.

Au moins, la date du 06 février vient elle contredire vos allégations lors du comité technique qui mettait cette externalisation à la charge du récent mouvement social des douaniers.

Nous n'en doutions pas: le contenu de la loi dite de transformation de la fonction publique était connu dès 2018 et il s'agit d'un choix politique assumé du gouvernement qui entend promouvoir la précarité y compris pour exercer des missions régaliennes bien loin des idées républicaines qui ont conduit à la construction du statut général de la Fonction Publique.

Au total, ce sont 468 emplois qui sont concernés par cette mission que la direction vient de servir sur un plateau au privé.

C'est la même chose pour les officiers navals et aériens, la DG a ouvert les vannes de la contractualisation.

Plus près de nous, le réseau de proximité de la douane est mis à mal par des centralisations sans aucun sens sauf celui de permettre la fermeture de bureaux de douane à plus ou moins long terme.

Nous en profitons pour vous rappeler que la majorité des représentants des personnels lors du dernier comité technique de Nouvelle Aquitaine n'ont pas émis d'avis concernant les concentrations régionales et interrégionales de la fiscalité énergétique et que, par conséquent, la consultation n'est pas close.

En effet, il vous reste un certain nombre de documents et d'informations à communiquer aux représentants des personnels à savoir :

- l'avis du médecin de prévention sur les travaux réalisés au bureau de Bassens,
- avez-vous eu des garanties du maintien de la fiscalité dite des 3 TIC au sein de la douane au delà des 6 prochains mois ?
- avez-vous posé la question à la Direction Générale s'agissant du plan d'accompagnement social qui s'applique en douane pour ces concentrations ?
- Est-ce que les bureaux qui perdent la gestion de ces fiscalités garderont l'initiative des contrôles ou ne pourront-ils agir que sur prescription des bureaux centralisateurs ?
- quelle est la cible en effectifs du bureau de Bassens à l'issue du processus de centralisation ?

- quelle est la charge de travail correspondant à la gestion et au contrôle des dossiers fiscalité des transports qui sont transférés au bureau d'Agen ?

On le voit les questions encore en suspens sont nombreuses!

S'agissant du seul point figurant à l'ordre du jour de ce comité technique, le dernier rapport de l'inspecteur santé et sécurité au travail concernant le site de Langon faisait état de réserves concernant les bureaux mis à disposition des agents notamment celui du rez de chaussée où doit être installé un agent supplémentaire et de façon générale sur la place disponible pour accueillir les agents.

Où en est on des travaux préconisés par l'inspecteur? De même, la question des travaux de rafraichissement indispensables est de plus en plus pressante.

Les élus du SNAD-CGT